



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1841**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Cession, à l'OPH du Rhône, d'un immeuble situé 9 et 11, place du 11 novembre 1918

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1841**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Cession, à l'OPH du Rhône, d'un immeuble situé 9 et 11, place du 11 novembre 1918**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2010-06-21-R-228 du 21 juin 2010, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 9 et 11, place du 11 novembre 1918 à Lyon 8°, appartenant aux conjoints Gros, pour un montant de 1 400 000 €, bien cédé en partie occupé.

Il s'agit :

- d'un immeuble de 3 niveaux sur caves comprenant 15 appartements d'une surface utile de 546 mètres carrés et de 3 locaux commerciaux d'une surface de 180 mètres carrés environ,
- 19 garages,
- ainsi que la parcelle de terrain de 1 132 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble.

Le tout situé 9 et 11, place du 11 novembre 1918 à Lyon 8°, étant cadastré sous le numéro 37 de la section AS.

Ce bien a été acquis pour le compte de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône qui s'engage à préfinancer cette acquisition.

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH du Rhône s'engage à acheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 1 400 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 11 juin 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à l'OPH du Rhône, pour un montant de 1 400 000 €, d'un immeuble situé 9 et 11, place du 11 novembre 1918 à Lyon 8°.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La somme à encaisser d'un montant de 1 400 000 € résultant de cette cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1 749.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.